



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

QUARANTIÈME ANNÉE

**2636<sup>e</sup>** SÉANCE : 12 DÉCEMBRE 1985

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2636) . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	1
Lettre, en date du 6 décembre 1985, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17671) . . . . .	1

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 2636<sup>e</sup> SÉANCE

Tenue à New York le jeudi 12 décembre 1985, à 15 h 30.

*Président* : M. Léandre BASSOLÉ (Burkina Faso).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Australie, Burkina Faso, Chine, Danemark, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Madagascar, Pérou, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Union des Républiques socialistes soviétiques.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2636)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 6 décembre 1985, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17671).

*La séance est ouverte à 16 heures.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

**Lettre, en date du 6 décembre 1985, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17671)**

1. Le PRÉSIDENT : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes [2633<sup>e</sup> et 2634<sup>e</sup> séances], j'invite le représentant du Nicaragua à prendre place à la table du Conseil. J'invite les représentants du Costa Rica, de Cuba, du Honduras, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Mexique, de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et du Viet Nam à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, M. Chamorro Mora (Nicaragua) prend place à la table du Conseil; M. Berronal Soto (Costa Rica), M. Oramas Oliva (Cuba), M. Herrera Cáceres (Honduras), M. Azzarouk (Jamahiriya arabe libyenne), M. Moya Palencia (Mexique), M. El-Fattal (République arabe syrienne), M. Rajaie-*

*Khorassani (République islamique d'Iran) et M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

2. Le PRÉSIDENT : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Zimbabwe une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

*Sur l'invitation du Président, M. Mudenge (Zimbabwe) occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.*

3. Le PRÉSIDENT : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la questions inscrite à son ordre du jour.

4. M. RABETAFIKA (Madagascar) : Monsieur le Président, vous connaissez les sentiments profonds d'amitié et de fraternité qui m'animent à votre égard et j'aurais pu me garder de vous féliciter si je n'étais persuadé que les qualités de dévouement, de sagacité, de persévérance et d'objectivité qui vous distinguent sont celles-là mêmes dont le Conseil pourrait avoir besoin pour la direction de ses travaux en ce mois de décembre. Nos vœux de succès vous accompagnent et, à cette occasion, nous saluons la contribution importante que vous, personnellement, et votre délégation aurez apportée à ce conseil pendant la période où vous aurez représenté l'Afrique et votre pays, le Burkina Faso, dont je me plais à souligner les relations privilégiées avec la République démocratique de Madagascar.

5. Je voudrais, par ailleurs, associer ma délégation aux remerciements que vous avez adressés, au nom du Conseil, à M. Richard Woolcott, le représentant de l'Australie, notre voisin d'outre-mer, pour la manière remarquable dont il a su diriger nos délibérations le mois dernier. Nous avons particulièrement apprécié sa vigilance, sa persistance et son esprit d'initiative toutes les fois qu'il s'agissait de redonner au Conseil le rôle qui lui revient dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et je

suis sûr que le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique de Madagascar aura l'occasion de s'en entretenir avec les autorités compétentes au cours de la visite officielle qu'il effectue actuellement en Australie.

6. Lorsque nous examinons la situation en Amérique centrale et les différends bilatéraux, dont la persistance rend la recherche d'une solution d'ensemble encore plus difficile, nous nous référons volontiers à l'esprit de Contadora, non par évanescence de responsabilité, mais parce que les principes énoncés et les objectifs définis dans l'Accord pour la paix et la coopération en Amérique centrale sont fondamentalement les mêmes que ceux de la Charte des Nations Unies. En effet, sans perdre de vue le fait qu'il s'agit d'un accord global, nous retenons que, dans les domaines politiques et de la sécurité, qui relèvent de la compétence du Conseil, la mise en vigueur de l'Accord de Contadora devrait permettre l'établissement de relations harmonieuses entre les pays de la région, garanties, sinon renforcées, par un système de sécurité régionale.

7. Cette analyse n'a rien d'original, mais elle a permis au Conseil d'adopter les résolutions 530 (1983) et 562 (1985) à l'unanimité. La position du Conseil est donc claire, qu'il s'agisse du droit du Nicaragua et de tous les autres pays de la région de vivre dans la paix et la sécurité, à l'abri de toute ingérence extérieure; de leur droit de déterminer librement leur forme de gouvernement et de choisir leur propre système économique, politique et social, sans ingérence étrangère, contrainte ni restriction d'aucune sorte; du devoir des Etats intéressés, à l'intérieur et à l'extérieur de la région, de résoudre leurs différends au moyen d'un dialogue franc et constructif; du non-recours à des mesures économiques, politiques ou de toute autre nature pour contraindre un autre Etat à subordonner l'exercice de ses droits souverains; ou, enfin, de l'obligation faite à tous les Etats de s'abstenir, à l'égard des Etats de la région, de prendre, de soutenir ou d'encourager des mesures politiques, économiques ou militaires quelconques susceptibles de nuire à la réalisation des objectifs de paix du Groupe de Contadora.

8. En confirmation de ce qui précède, nous relevons parmi les objectifs politiques et de sécurité de l'Accord de Contadora les cinq éléments suivants : premièrement, contrôle et réduction des armements et effectifs militaires; deuxièmement, élimination de l'intimidation; troisièmement, élimination de la présence militaire étrangère sous ses diverses formes; quatrièmement, cessation de tout soutien aux forces irrégulières et, cinquièmement, élimination du terrorisme, de la subversion et du sabotage.

9. La concordance n'est pas fortuite, et dans la mesure où l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité, en particulier, se sont engagés à apporter leur appui au Groupe de Contadora, il est de notre devoir, individuellement et collectivement, de veiller à ce que les droits

des Etats de la région soient respectés, à ce que les obligations des Etats à l'intérieur et à l'extérieur de la région soient scrupuleusement remplies et à ce que les objectifs de l'Accord de Contadora soient atteints. L'exercice n'est pas aisé, car nous devons compter sur la coopération loyale des Etats intéressés, et tant que celle-ci fera défaut nous assisterons malheureusement à la recrudescence et à l'escalade des tensions dont les effets sont prévisibles, à savoir l'insécurité généralisée et l'échec des efforts de Contadora avec ses répercussions sur la paix et la sécurité internationales.

10. On pourrait nous reprocher d'être trop pessimiste. Mais j'ai relu l'intervention que ma délégation a faite devant ce conseil le 31 mars 1982 [2343<sup>e</sup> séance], peu de temps après que l'ancien Président du Mexique, M. José Lopez Portillo, eut lancé son initiative et j'ai constaté avec regret que, malgré la poursuite des négociations, malgré le soutien international apporté au Groupe de Contadora, malgré les résultats certains acquis par ce groupe et récemment encore à Cartagena le 13 septembre dernier, malgré la constitution du Groupe de soutien de Lima, la situation dans la région, et en particulier au Nicaragua, reste la même. Les accusations et contre-accusations se succèdent. Les préventions et préjugés n'ont pas été levés et le dialogue se perd dans des récriminations et préconditions que l'on sait d'avance inacceptables. En somme, nous nous sommes laissés enfermer dans une logique particulière qui veut que les différends bilatéraux soient réglés dans le cadre du futur Accord de Contadora, alors même que l'approfondissement de ces différends rend la conclusion d'un accord de plus en plus illusoire, surtout dans un contexte d'affrontement idéologique plutôt aigu.

11. Loin de nous l'idée de décourager ou de désavouer le Groupe de Contadora. Mais le Conseil doit tenir compte des responsabilités que lui confère le Chapitre VI de la Charte. J'ai l'impression que le Nicaragua, en demandant la réunion d'urgence du Conseil, s'est prévalu de l'Article 35 de la Charte. Si cette impression est justifiée, le Conseil peut agir en vertu de l'Article 34, étant entendu que ma délégation interprète le paragraphe 2 de l'Article 36, qui stipule que "le Conseil de sécurité devra prendre en considération toutes procédures déjà adoptées par les parties pour le règlement de ce différend", comme pouvant s'étendre aux procédures éventuellement préconisées par le Groupe de Contadora. Enfin, l'Article 38 donne encore au Conseil une autre possibilité d'intervention. Ma délégation est d'avis que le recours aux diverses dispositions du Chapitre VI de la Charte n'est pas incompatible avec le Chapitre VIII relatif aux accords régionaux, surtout si l'on se réfère au paragraphe 4 de l'Article 52, qui stipule que "le présent Article n'affecte en rien l'application des Articles 34 et 35".

12. Ma délégation se rend compte cependant que les textes, quelque autorité qu'ils puissent avoir, n'auront

aucun effet si les parties auxquelles ils s'adressent ne consentent à faire preuve d'un minimum de volonté politique, ce qui suppose l'acceptation de la voie obligée de la normalisation. Nous pouvons avoir des vues divergentes sur la procédure, mais ce qui importe c'est notre désir de donner au Conseil un rôle moteur, et non seulement d'appoint, dans la promotion d'une solution politique et négociée en Amérique centrale. Notre confiance dans le Groupe de Contadora reste intacte, car son initiative a servi et servira de test à la bonne foi des uns et des autres, à leur disponibilité à remplir leurs obligations conformément à la Charte, à leur volonté d'oeuvrer pour l'établissement dans la région d'un système de relations politiques, fondé sur le respect mutuel et l'égalité souveraine des Etats. Mais si l'impasse persiste, si les incidents armés se multiplient et que la situation en Amérique centrale continue à se détériorer, il faudra bien que le Conseil prenne toutes les dispositions nécessaires pour assumer ses responsabilités.

13. C'est dans cet esprit que nous avons analysé les informations que le Ministre par intérim des relations extérieures du Nicaragua, M. Victor Hugo Tinoco, a bien voulu nous livrer à la séance de mardi après-midi [2633<sup>e</sup> séance] et nous profitons de cette occasion pour réitérer à la délégation du Nicaragua notre solidarité pleine et entière à la cause nicaraguayenne dans les instances internationales et au niveau du Mouvement des pays non alignés.

14. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant du Honduras. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

15. M. HERRERA CÁCERES (Honduras) [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour féliciter le représentant de l'Australie qui a présidé les travaux du Conseil avec beaucoup de succès, d'objectivité et de sagesse au cours du mois précédent. Je voudrais également, Monsieur le Président, vous exprimer toute notre reconnaissance pour votre compétence diplomatique qui, nous l'espérons, permettra le bon déroulement des travaux du Conseil au cours de ce mois. Nous voudrions également remercier le Conseil de sécurité d'avoir pris la décision de nous inviter à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour, étant donné que les considérations exprimées par le Ministre par intérim des relations extérieures du Nicaragua dans l'intervention qu'il a prononcée avant-hier mettent en jeu les intérêts du Honduras en sa qualité de Membre de l'Organisation.

16. Avant cette session, le Conseil de sécurité, dans sa clairvoyance, avait convoqué par votre intermédiaire, Monsieur le Président, les pays de la sous-région pour entendre leurs vues sur la situation en Amérique centrale et sur le processus de négociation de paix. Comme vous

l'avez dit, lorsque vous avez invoqué les raisons de cette convocation, le Conseil est conscient qu'il s'agit, dans ce cas, d'un problème interne du Nicaragua mais qu'on ne peut l'isoler de son contexte régional.

17. En fait, nous partageons le sentiment du Conseil de sécurité et c'est aussi pour cela que celui-ci doit, lors de ses réunions officielles, entendre en premier lieu et de préférence toutes les parties directement concernées par un conflit régional, afin de ne pas être utilisé exclusivement aux fins de la politique d'un gouvernement particulier et de se prononcer en toute connaissance de cause et objectivité.

18. Il semble que nous soyons tous d'avis pour dire que le moment est venu de mettre fin aux euphémismes. C'est pourquoi nous devons identifier clairement une fois pour toutes les raisons pour lesquelles le gouvernement sandiniste a interrompu le processus de négociation de Contadora et continue d'ignorer les causes intérieures du conflit en Amérique centrale, en le faisant dépendre de facteurs étrangers.

19. L'expression des progrès les plus récents enregistrés par le processus de négociation de Contadora est le projet final d'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, de septembre 1985, et les résultats obtenus par la dernière réunion de plénipotentiaires qui s'est tenue à Panama du 19 au 21 novembre.

20. On est ainsi parvenu à définir de manière spécifique les deux questions dont le règlement est la condition indispensable à la solution pacifique, globale et régionale du problème en Amérique centrale. Ces deux questions sont, d'une part, la course aux armements à laquelle se livre le Nicaragua, le volume excessif de son stock actuel d'armements et l'importance de ses forces armées, et, d'autre part, la fréquence des manoeuvres militaires internationales de dissuasion auxquelles le Honduras s'est vu obligé de se livrer, à titre de contre-mesure. Etant donné que des arrangements ont déjà été réalisés sur les questions politiques ou de démocratie et en matière de réconciliation nationale dans chaque pays, si l'on parvenait à un accord sur ces deux derniers points, cela favoriserait réellement l'instauration d'un climat de détente dans l'ensemble de l'Amérique centrale.

21. Mais le gouvernement sandiniste a montré par ses actes qu'il était opposé à un tel accord, parce qu'il ne souhaite pas une conclusion rapide du conflit en Amérique centrale. Les sandinistes semblent considérer que les intérêts de leur idéologie et du parti sont plus importants que les besoins des autres peuples de l'Amérique centrale et c'est la raison pour laquelle ils ont fait obstruction à la partie finale et essentielle du processus de négociation de paix. C'est pourquoi ils tentent de mêler l'Organisation à des questions qui ont été reconnues comme étant de la

compétence régionale latino-américaine et c'est également pourquoi ils ont exigé du Groupe de Contadora qu'il suspende le processus de négociation pendant cinq mois. Autrement dit, le Gouvernement nicaraguayen semblerait vouloir enterrer vivant Contadora pendant près de la moitié d'une année, ne laissant pour toute espérance aux Centraméricains que l'oxygène ne lui fera pas défaut et qu'ils pourront le déterrer à temps.

22. L'action du Gouvernement nicaraguayen va de pair avec ses efforts visant à établir un lien entre une solution régionale globale en Amérique centrale et un règlement bilatéral entre le Nicaragua et les Etats-Unis.

23. Il convient de remarquer qu'alors que, dans d'autres régions, on met en évidence et l'on condamne les activités qui visent à empêcher la réalisation d'accords négociés en Afrique australe, le Nicaragua s'efforce de faire échouer les efforts tendant à établir un climat d'entente en Amérique centrale; qu'alors qu'en Afrique, on condamne le "couplage" du règlement des problèmes africains avec la présence de troupes militaires étrangères, le Nicaragua vient ici demander qu'on appuie sa thèse de "couplage" du conflit en Amérique centrale avec l'appui qu'un pays étranger à la région fournit à l'opposition nicaraguayenne. Il est évident — et c'est ainsi qu'il faut voir les choses — que, lorsque les mêmes principes universels sont en jeu, on ne saurait accepter qu'ils soient interprétés différemment.

24. Le Honduras est prêt à conclure la négociation des questions en suspens, mais il n'acceptera jamais de subordonner l'accord régional recherché en Amérique centrale à un accord bilatéral que, se fondant sur sa suprématie militaire en Amérique centrale, le Nicaragua prétend vouloir conclure avec les Etats-Unis. Le Honduras laisse aux parties intéressées le soin de décider souverainement du moment favorable à la conclusion de ces accords bilatéraux.

25. On ne peut cependant pas méconnaître la déclaration faite avant-hier par le représentant du Nicaragua, à savoir que le Gouvernement des Etats-Unis est, lui aussi, opposé à un accord entre Centraméricains. Dans le seul but de faire apparaître la vérité telle qu'elle ressort des documents, nous avons vérifié une fois de plus le compte rendu sténographique de la séance de l'Assemblée générale du 22 novembre, où, à l'occasion du débat sur la situation en Amérique centrale, le représentant des Etats-Unis a déclaré : "Mon gouvernement a expliqué clairement, publiquement et en privé, que nous respecterons tout accord qui serait conclu par les pays d'Amérique centrale"<sup>1</sup>. Si telle est la position des Etats-Unis et si les autres pays ayant des liens et des intérêts idéologiques avec le Nicaragua pensent de même, l'opposition à ce que l'Amérique centrale décide seule de son propre sort ne saurait se justifier.

26. Le Gouvernement nicaraguayen a parlé avant-hier, par la voix de son Ministre par intérim des relations extérieures, de l'utilisation du territoire du Honduras pour les activités des rebelles nicaraguayens. Outre le fait que la guerre civile au Nicaragua se déroule sur son propre territoire, il conviendrait par ailleurs de se demander s'il n'est peut-être pas contradictoire de faire porter au Honduras la responsabilité de la prétendue absence de contrôle de régions pratiquement inaccessibles pour l'armée hondurienne, alors que, de son côté, le Nicaragua qui dispose d'une armée et d'armements cinq fois supérieurs à ceux du Honduras, n'arrive même pas à contenir sur son propre territoire ni les prétendues incursions faites à partir du Honduras ni les attaques réelles préparées et menées à l'intérieur même du Nicaragua.

27. Avec de telles accusations contre mon pays, on en arrive au point extrême et absurde d'affirmer implicitement que le Honduras est également responsable de la présence de guérillas marxistes-léninistes en El Salvador, étant donné que celles-ci sont massées le long de la frontière hondurienne et reçoivent, par le territoire hondurien, les armes que leur fait parvenir clandestinement le gouvernement sandiniste.

28. On dit, avec la "force et le sens des responsabilités" qui émanent de tout ce que le Ministre par intérim du Nicaragua qualifie de "sources confidentielles", qu'au Honduras des rebelles sont formés à l'utilisation des missiles SAM-7. Quelle assurance dans ces affirmations ! Quelles sources objectives n'a-t-on pas invoquées pour nous les prouver !

29. Mais ce que l'on n'a pas dit et qui figure non seulement dans les coupures de presse, mais également dans les comptes rendus officiels, c'est que le Honduras a expulsé les chefs de la rébellion mosquitos qui faisaient des déclarations belliqueuses à partir de notre territoire et que, le 17 octobre dernier, un avion contenant 40 tonnes de matériel d'aide humanitaire destiné aux rebelles a été retenu par les autorités et renvoyé à son pays d'origine, ce qui montre clairement et définitivement avec quel respect on applique la loi au Honduras.

30. La prétendue véracité des accusations formulées par le Nicaragua et toutes celles qu'il voudra évoquer à l'avenir doivent être examinées. C'est pour cela que le projet final d'Accord de Contadora prévoyait, dans son mécanisme d'exécution et de suivi, la création d'une commission de vérification et de contrôle en matière de sécurité chargée, entre autres, de ce rôle.

31. A cet égard, dans le communiqué politique conjoint sur le dialogue politique et la coopération économique entre les Etats membres de la Communauté européenne, l'Espagne et le Portugal et les Etats d'Amérique centrale et du Groupe de Contadora [*S/17681, annexe II*], publié

à la Conférence des ministres tenue à Luxembourg les 11 et 12 novembre, il est dit :

“Les Etats membres de la Communauté européenne, l’Espagne et le Portugal réitèrent leur volonté d’offrir leur appui, dans la mesure de leurs possibilités et si on leur en fait la demande, à l’action des Etats auxquels incombe l’application des termes de l’Accord de Contadora : ils pourraient notamment contribuer aux mécanismes d’exécution et de suivi.”

Si un mécanisme est donc prévu et si des Etats impartiaux et conscients de leurs responsabilités sont disposés à l’appliquer, pourquoi le Nicaragua s’obstine-t-il à empêcher la négociation finale de cet accord ? Aux raisons invoquées antérieurement, il faut ajouter que le Gouvernement du Nicaragua n’accepte pas ce mécanisme de vérification et de contrôle, parce qu’il ne se limiterait pas à connaître des plaintes et des accusations du Nicaragua contre des Etats voisins, mais qu’il devrait tenir compte, de la même manière, des plaintes ou des accusations de tout autre Etat d’Amérique centrale contre le Nicaragua; et, pis encore, le Gouvernement du Nicaragua n’a pas l’intention de reconnaître les engagements sur des questions politiques, comme le constate l’Accord, et ne souhaite, par conséquent, aucune application ni aucun suivi de tous les engagements contractés, car cela impliquerait aussi la création d’un comité *ad hoc* pour l’évaluation et le suivi des engagements en matière de réconciliation nationale, des droits de l’homme et de processus électoral.

32. Nous voulons croire qu’il n’y a aucune menace voilée dans ce qu’a dit avant-hier au Conseil le représentant du Nicaragua en ce qui concerne le soutien important apporté à la subversion dans les pays voisins, et notamment au Honduras, quand il a souligné l’appui à “toute situation d’insurrection qui pourrait se produire à l’intérieur du Honduras” [voir 2633<sup>e</sup> séance, par. 36].

33. Nous ne craignons pas les menaces, parce que nous vivons un processus progressif de véritable démocratie au Honduras, qui sera notre plus fort bastion contre la subversion. Mais nous voudrions rappeler que la Charte des Nations Unies interdit l’emploi mais aussi la menace de la force. La déclaration faite avant-hier et d’autres déclarations faites antérieurement et plus directement par des personnalités du Gouvernement du Nicaragua peuvent indiquer dans quelle mesure il respecte le droit international et les normes de la coexistence pacifique, dont toutes ces menaces sont une violation flagrante, aux termes de la Charte, de la Déclaration relative aux principes de droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies, et d’autres instruments pertinents.

34. Malgré les attitudes qui, à l’analyse, apparaissent incroyablement contradictoires, nous n’arrivons pas à

comprendre pourquoi le Gouvernement nicaraguayen ne fait pas un effort pour analyser plus sérieusement la situation dans une perspective de paix et freiner son engagement idéologique vers l’expansionnisme.

35. Tous les faits mentionnés jusqu’ici sont clairs et facilement vérifiables, de sorte qu’on s’explique mal pourquoi ils n’ont été examinés ni par les membres du Conseil ni, quand l’occasion s’en présentait, par les Membres de l’Assemblée générale.

36. Nous croyons que, tant à l’Assemblée générale que dans cet organe, qui a la responsabilité primordiale de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales, il est impossible de ne pas tenir compte des conséquences des déclarations faites ici sur la situation difficile dans laquelle on risque ainsi de placer le processus régional de négociations de Contadora, qui a reçu le ferme soutien des chefs d’Etat et de gouvernement de la quasi-totalité des Etats et que tous les Etats membres de l’Organisation des Etats américains (OEA), avec la seule abstention du Nicaragua, viennent d’appuyer et de relancer lors d’un vote quasi unanime, pour qu’il puisse être appliqué sans condition ni restriction. On ne saurait omettre de tenir compte des effets nuisibles pour la conscience de la sous-région de l’Amérique centrale si l’on remplaçait l’examen attendu du contexte régional par une approche favorable à une seule des parties au conflit.

37. Mais par delà notre rôle en tant qu’Etats pris individuellement, n’oublions pas, en qualité de Membres de l’Organisation, notre responsabilité collective lorsque nous agissons en tant qu’organe des Nations Unies et souvenons-nous que cette institution est un corps organisé dans lequel les idéologies peuvent s’affronter à l’intérieur du cadre plus vaste de l’unité fondamentale pour la paix. On ne saurait donc attendre qu’un tel organe ne reflète que l’affrontement idéologique de ses membres et perde ainsi de vue le cadre plus vaste de l’unité fondamentale pour la paix — dans le cas présent, en Amérique centrale.

38. Nous pourrions sans doute parler aujourd’hui d’une formule centraméricaine, par analogie à la Formule de Péking par laquelle, à l’époque, on a défini le rôle qu’on attendait des différents organes, lorsque le Secrétaire général d’alors Dag Hammarskjöld, a expliqué qu’en accomplissant sa mission — réduire les tensions internationales partout dans le monde — le Secrétaire général ne travaille pas pour une nation particulière, ni pour une majorité de nations, comme cela se reflète parfois dans le vote à l’Assemblée générale, mais s’acquitte de sa responsabilité constitutionnelle à l’égard des objectifs généraux énoncés dans la Charte.

39. M. Hammarskjöld a également dit que l’Organisation des Nations Unies est “une organisation qui n’a pas été créée pour nous conduire au ciel mais pour nous

épargner l'enfer''. Nous sommes sûrs que nous ne nous laisserons pas entraîner dans une direction opposée.

40. Le Honduras est persuadé que la sagesse et le bon sens l'emporteront et que le Gouvernement nicaraguayen actuel reconsidérera sa position et s'associera enfin aux espoirs légitimes de la majorité des pays d'Amérique centrale, qui veulent décider par eux-mêmes de la meilleure façon de parvenir à la paix et à la coopération pour la grande patrie, la patrie d'Amérique centrale.

41. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

42. M. AZZAROUK (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Au nom de ma délégation, je suis très heureux de vous présenter, monsieur le Président, nos félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous sommes convaincus que votre sagacité et vos qualités personnelles bien connues sauront assurer le succès de ses travaux. Ma délégation tient également à se féliciter ici des excellentes relations qui lient nos deux peuples et nos deux pays. Je ne saurais manquer de remercier votre prédécesseur, le Président du Conseil de sécurité pour le mois dernier, pour la façon exemplaire dont il a dirigé les travaux du Conseil.

43. Nous avons tous écouté avec une grande attention la déclaration faite avant-hier au Conseil [2633<sup>e</sup> séance] par le Ministre par intérim des affaires étrangères du Nicaragua, dans laquelle il a fait état de la recrudescence des actes d'agression contre le Nicaragua, perpétrés par les bandes mercenaires avec l'appui du Gouvernement des Etats-Unis. Le fait qu'un hélicoptère de l'armée de l'air nicaraguayenne ait été abattu témoigne de cette recrudescence. Cet incident a coûté la vie à de nombreuses personnes innocentes, victimes de cet acte de terrorisme infâme.

44. Le fait que ces bandes de mercenaires sont équipées d'armes aussi perfectionnées constitue une menace pour la paix et la sécurité en Amérique centrale et un acte d'agression contre la souveraineté d'un Etat Membre des Nations Unies. Cela, sans aucun doute, compromet aussi la sécurité des passagers des avions civils qui survolent cette région et qui sont une cible facile pour ces bandes de terroristes. En outre, cet acte constitue un grave précédent qui, si le monde le tolérait, risquerait de se reproduire dans de nombreuses régions et, en particulier, contre les petits pays qui refusent l'hégémonie et la domination impérialistes.

45. Il est déplorable que cet acte d'agression terroriste appuyé par les puissances impérialistes ait lieu au moment où l'Assemblée générale, à sa présente session, a condamné toutes les formes de terrorisme d'où qu'il vienne, et où elle examine la situation en Amérique centrale, pour

permettre à la communauté internationale d'appuyer les efforts déployés par le Groupe de Contadora et par les autres pays intéressés, en vue de trouver une solution juste, pacifique et négociée aux problèmes qui affligent cette région. Cet acte d'agression, appuyé par des puissances étrangères, est une preuve supplémentaire que ces puissances ne souhaitent pas arriver à une solution juste, pacifique et négociée des problèmes de la région. Il constitue un nouvel obstacle aux efforts consentis par le Groupe de Contadora et la communauté internationale pour contribuer à une juste solution du problème de l'Amérique centrale.

46. Nous avons tous entendu le Ministre par intérim des affaires étrangères du Nicaragua parler de la réaction de son pays aux efforts du Groupe de Contadora en vue de trouver une juste solution aux problèmes de l'Amérique centrale et de la volonté de son pays de reprendre le dialogue avec le Gouvernement des Etats-Unis, dialogue que ce dernier a interrompu unilatéralement. Le Nicaragua, selon nous, est sincère dans les tentatives qu'il fait pour régler le problème de la région. Il a donné de nombreuses preuves et a pris de nombreuses initiatives à cet égard. Il n'est pas nécessaire d'y revenir.

47. L'intervention flagrante du Gouvernement des Etats-Unis en Amérique centrale, qui s'est confirmée dans ces incidents récents, dont le Nicaragua est victime depuis que la guerre a éclaté entre les mercenaires et la révolution de 1981, est une attitude déplorable qui est condamnée par toutes les normes du droit international. Elle relève des tentatives faites pour imposer l'hégémonie et la domination à de petits pays qui luttent pour leur liberté et leur dignité contre les puissances colonialistes. Ces puissances continuent d'ignorer le droit de ces peuples de choisir leur propre système politique, social et économique.

48. Présenter les bandes de mercenaires qui luttent contre la révolution légitime au Nicaragua comme des combattants pour la démocratie est, sans aucun doute, un prétexte pour appuyer et aider ces bandes de mercenaires. Cet appui va à l'encontre des principes et des objectifs de la Charte des Nations Unies. En même temps, il s'agit aussi d'une volonté de saper les dispositions du droit international et, en tant que telle, il faut la condamner vigoureusement. La nécessité de respecter la souveraineté des Etats, le droit et la liberté des peuples de choisir leur propre régime, ainsi que leur droit à l'autodétermination doit être soulignée.

49. Ce qu'on entend par présence cubaine au Nicaragua — dont on se sert comme prétexte pour justifier l'intervention dans les affaires de l'Amérique centrale, celles du Nicaragua en particulier — est une présence légitime découlant d'un accord conclu entre les deux parties intéressées qui sont deux Etats souverains. Il ne s'agit en réalité que du recours à l'aide de quelques conseillers.

C'est là le droit souverain de n'importe quel Etat. Nous n'avons pas été surpris que ce même prétexte ait été utilisé par le régime raciste d'Afrique du Sud pour multiplier ses actes d'agression contre l'Angola.

50. Selon nous, l'intervention et l'ingérence étrangères au mépris total des dispositions du droit international et des principes de la Charte, visant à saper le processus révolutionnaire au Nicaragua, sont évidentes et ne sont plus à démontrer.

51. Qu'il suffise à cet égard de se reporter à l'étude publiée en novembre 1985 dans *The Link* sous le titre "U.S.-Israeli-Central American Connection". L'auteur de cette étude est M. Benjamin Beit-Hallahmi, professeur de psychologie à l'Université de Haïfa, en Palestine occupée. Il a écrit un livre sur les relations entre Israël et les Etats du tiers monde, dans lequel il attire l'attention sur le rôle que joue Israël, et son ingérence, en tant qu'agent des Etats-Unis, dans les affaires de l'Amérique centrale en fournissant une assistance militaire, des fonds et une instruction aux bandes de contras qui luttent contre la révolution sandiniste au Nicaragua.

52. L'étude signale que depuis que Shimon Peres est devenu Premier Ministre en automne 1984, les exportations israéliennes d'armes aux contras se sont multipliées par 10. Il y est dit :

"Lorsque la CIA était en train de mettre sur pied l'organisation des contras en 1981, le Mossad était prêt pour entraîner et aider les premières unités."\*

L'étude précise encore que lorsque les Etats-Unis n'ont pu officiellement et directement appuyer les contras, d'autres Etats ont pris la relève, dont Israël. Je cite une fois encore l'étude :

"Selon un rapport, les Etats-Unis ont demandé l'appui ouvert et clandestin d'Israël pour les activités américaines contre le gouvernement sandiniste. En échange, les Etats-Unis appuieraient les activités israéliennes dans d'autres parties du tiers monde."\*

53. Ces quelques extraits de l'étude susmentionnée suffisent, j'en suis sûr, à jeter la lumière sur certains aspects de l'ingérence étrangère qui a pour but d'éliminer le processus révolutionnaire au Nicaragua et de déstabiliser l'Amérique centrale et l'Amérique latine. C'est là un exemple classique d'ingérence et d'agression contre des peuples et des régimes qui luttent pour débarrasser le monde de la domination raciste et colonialiste.

54. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant du Costa Rica. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

55. M. BERROCAL SOTO (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, la délégation du Costa Rica se félicite de vous voir présider le Conseil de sécurité en ce mois de décembre. Je vous remercie publiquement de m'avoir convoqué à votre bureau pour connaître le point de vue du Costa Rica sur la situation critique en Amérique centrale et sur le meilleur moyen de parvenir à une solution de consensus sur cette question à l'Assemblée générale. Vous savez que nous avons répondu à votre appel avec des paroles de paix et en étant ouverts au dialogue. De même, je voudrais exprimer la reconnaissance de ma délégation au représentant de l'Australie pour sa précieuse contribution aux travaux du Conseil de sécurité pendant sa présidence au mois de novembre.

56. Mes premières paroles seront pour réaffirmer devant le Conseil la position que nous avons exposée lors de notre réunion de travail avec le Président. Pour des raisons historiques qui en font un pays épris de paix, la position du Costa Rica vis-à-vis de la crise en Amérique centrale ne peut qu'être celle d'un pays qui a fait du dialogue et de la tolérance les principes fondamentaux de son comportement national ainsi que dans ses relations avec les autres peuples et les autres nations de la terre.

57. Une fausse allégation du Ministre par intérim des relations extérieures du Nicaragua me contraint à paraître devant le Conseil de sécurité. La délégation du Costa Rica a déjà exprimé très clairement son point de vue sur la situation critique en Amérique centrale dans la déclaration qu'elle a faite le 25 novembre à l'Assemblée générale. Nous avons précisé ce jour-là que le Costa Rica était pour la paix en Amérique centrale. Telle est notre unique position nationale et j'insiste là-dessus devant cet organe suprême des Nations Unies.

58. Le représentant du Nicaragua a fait une fausse allégation à propos du Costa Rica. Je pense que ses paroles font partie d'une nouvelle stratégie de politique internationale, comme le montre à l'évidence le récent durcissement des positions politiques et militaires à Managua. Dans ce contexte, les autorités sandinistes répètent l'affirmation éculée selon laquelle des bandes contre-révolutionnaires antisandinistes opèrent sur le territoire du Costa Rica. Je cite textuellement ce qu'a dit M. Tinoco :

"En mai dernier, le Congrès des Etats-Unis, dans un nouveau défi aux normes les plus fondamentales qui régissent les relations internationales entre Etats, a approuvé un crédit de 27 millions de dollars destiné à financer des activités visant à renverser le gouvernement légitime de mon pays. Cette "aide humanitaire", comme on l'a qualifiée alors par euphémisme dans le

\* Cité en anglais par l'orateur.

but de dissimuler le véritable objectif de cette décision, visait en réalité à maintenir de façon ininterrompue l'approvisionnement en matériel militaire destiné aux bandes de révolutionnaires qui, sous le contrôle et la direction de la Central Intelligence Agency (CIA) des Etats-Unis, opèrent à partir du territoire des pays voisins : le Honduras et le Costa Rica." [2633<sup>e</sup> séance, par. 7.]

59. Je rejette catégoriquement cette affirmation du Gouvernement du Nicaragua et je tiens à dire devant le Conseil de sécurité que, pour ce qui est du Costa Rica, ce que le représentant nicaraguayen a dit est faux. Je déplore aussi que les autorités sandinistes s'entêtent à rechercher leurs ennemis — ou tout au moins certains d'entre eux — sur le territoire du Costa Rica. Cette déformation des faits les a amenés, par le passé, à financer et à développer une campagne absurde pour discréditer mon pays sur le plan international. Nous avions cru que cette phase bien sombre de nos relations bilatérales était dépassée et je me dois de dire que c'est avec une certaine satisfaction que les autorités de mon pays, à San José, pensaient que finalement le Gouvernement du Nicaragua avait reconnu la réalité des faits et la valeur de notre politique nationale de stricte neutralité face à la guerre civile à laquelle est en proie ce pays frère. Nous nous étions trompés. Les déclarations de M. Tinoco au Conseil de sécurité, comme du reste ce qui a été dit il y a quelques jours à Caracas par le vice-président Sergio Ramírez et les signes évidents d'une intransigeance renouvelée, sur le plan interne et externe, que donne Managua attestent d'une réalité qualitativement bien différente dans les relations entre le Nicaragua et le Costa Rica.

60. Un proverbe paysan dit que "La veille prédit le lendemain". C'est pourquoi nous voyons avec grande inquiétude naître la regrettable aube nouvelle de nos relations avec le Nicaragua. Nous sommes prêts. Toutefois nous ne pouvons que déplorer qu'une fois de plus les autorités sandinistes aient recours à l'arme de la fourberie et du mensonge, essayant ainsi d'entacher le nom, la force morale et l'éthique du Costa Rica. Nous ne l'accepterons ni de M. Tinoco, ni de M. Ramírez, ni des commandants, ni d'aucune autre autorité sandiniste. Que ce soit devant le Conseil de sécurité, ou devant toute autre instance internationale ou régionale, les Nicaraguayens nous trouveront sur leur chemin. Le Costa Rica ne prendra pas l'initiative de l'attaque politique contre le Nicaragua. Notre pays n'a jamais provoqué et ne provoquera jamais un affrontement avec le Nicaragua, c'est absolument contraire à notre intérêt national. Nous voulons vivre en paix avec nos voisins de l'Amérique centrale. Nous voulons établir des normes pacifiques et stables de coexistence avec tous les pays de l'Amérique centrale, quelle que soit leur idéologie, quel que soit leur système politique ou économique. Ce que nous ne pouvons accepter, ce que

nous n'accepterons pas, c'est une attaque fourbe et gratuite de la part du Nicaragua ou de tout autre pays.

61. Les habitants du Costa Rica vivent dans un climat de paix et pratiquent, sur le plan intérieur, le pluralisme. Sur le plan extérieur, nous entendons de même vivre en paix avec le reste du monde, au sommet du développement de l'humanité, où le pluralisme et l'interdépendance sont les mots d'ordre de l'époque actuelle. Tel est le sens profond de notre proclamation de neutralité perpétuelle, active et non armée. Telle est la norme fondamentale de notre politique internationale; c'est ce que le Costa Rica tient à affirmer et à souligner ici, une fois de plus, devant le Conseil de sécurité, organe suprême des Nations Unies.

62. Mon pays a toujours affirmé être prêt à se soumettre à toute enquête pour prouver ainsi qu'aucun campement contre-révolutionnaire n'existe sur le territoire du Costa Rica. Nous n'avons jamais interdit à aucune mission ou commission de pays composant le Groupe de Contadora — Colombie, Panama, Mexique, Venezuela — de se rendre au Costa Rica et de parcourir l'ensemble du territoire national, sans aucune limite. En outre, en de nombreuses occasions, le Costa Rica a demandé que l'on procède à cette enquête. De même, nous ne nous opposerons pas à un nouvel effort du Groupe de Contadora dans ce sens, si telle est la volonté de la communauté internationale. De même, nous invitons le Groupe de Contadora à vérifier que le Costa Rica n'abrite ni camps, ni bandes révolutionnaires antisandinistes. Mon pays n'a absolument rien à cacher à qui que ce soit. La communauté internationale sait parfaitement qu'il n'y a aucune base militaire au Costa Rica, qu'elle soit nationale ou étrangère, pour la simple raison que, depuis 1949, le Costa Rica n'a plus ni armée, ni forces armées.

63. L'armée est interdite aux termes de notre constitution politique. Mon pays est le seul au monde qui, il y a 37 ans, a décidé de désarmer volontairement et unilatéralement. Nous n'avons pas d'armée et nous n'en voulons pas. C'est pourquoi nous ne pouvons participer à des manoeuvres militaires conjointes ou bilatérales avec quelque autre pays que ce soit. Puisque nous n'avons pas d'armée, comment pourrions-nous procéder à des manoeuvres militaires ou accepter l'installation de bases ? Le Costa Rica ne dispose pas non plus d'aviation militaire, ni de marine de guerre. Il n'y a, au Costa Rica, pas une seule unité d'artillerie lourde; les seuls canons dont nous disposons se trouvent au musée national; ils sont complètement rouillés et inutilisables car ils datent de 40 ans. Nous ne possédons pas non plus d'hélicoptères armés. Au Costa Rica, il n'y a pas de chars — pas un seul — qu'ils soient de fabrication américaine ou soviétique, ou de quelque autre origine que ce soit. Le Costa Rica est un pays désarmé. C'est simple. Telle est la réalité, telle est la vérité.

64. Je pense que c'est pourquoi, lorsque M. Tinoco, dans son intervention, a fait référence à l'Institut international d'études stratégiques de Londres et à sa publication intitulée *The Military Balance*, édition 1985-1986, il n'a pu mentionner le Costa Rica. Fort heureusement, le nom de mon pays ne figure dans aucune des publications modernes relatives à l'équilibre militaire. Depuis 37 ans, le Costa Rica consacre ses ressources nationales à l'éducation, à la santé publique, à la sécurité sociale et au bien-être de ses citoyens.

65. C'est pourquoi le Costa Rica — et j'en parle ici avec un orgueil légitime, avec un orgueil national et avec plus de satisfaction qu'un commandant ou un général pourrait ressentir devant un défilé militaire dont les autres pays sont si friands et dont se délectent les dirigeants sandinistes — dispose du système médical et de sécurité sociale le plus perfectionné de tous les pays d'Amérique latine, l'analphabétisme n'y existe pratiquement pas, l'enseignement y est gratuit et obligatoire et les habitants du Costa Rica ont un niveau de vie semblable à celui des citoyens des pays occidentaux développés. Dans toutes les localités de mon pays, même les plus éloignées, il y a une école et un hôpital. En revanche, nous n'avons aucune prison, aucun prisonnier politique, aucune île ou région prévue pour isoler les dirigeants de l'opposition. Il n'y a pas un seul citoyen du Costa Rica — pas un seul — qui se trouve en exil en raison de ses idées politiques ou religieuses. La persécution n'existe pas dans mon pays. L'opposition de quelque courant idéologique qu'elle soit est légitime et jouit de toutes les garanties sans aucune limite : libre accès aux moyens de communication, liberté de réunion, liberté d'organiser et d'entreprendre des activités de propagande; libre accès aux places publiques; libre accès aux organes du pouvoir politique qui, au Costa Rica, est authentique, légitime et librement choisi par les citoyens et non pas frauduleusement imposé ou résultant d'un coup militaire.

66. Nous sommes très fiers de tout cela et c'est la raison pour laquelle le représentant du Gouvernement nicaraguayen, lorsque vient le moment de prouver son accusation ou de citer des faits irréfutables pour appuyer ses allégations mensongères, doit se rendre à l'évidence qu'il ne peut fournir aucune information à la communauté internationale sur le nombre de chars, d'hélicoptères armés, d'avions de combat, de canons, d'artillerie lourde ou d'unités militaires dont disposerait le Costa Rica. Il ne peut le faire. Le caractère fallacieux de ses accusations est ainsi pleinement démontré. Voilà ce que tient à dire honnêtement mon pays devant le Conseil de sécurité et devant l'Organisation des Nations Unies. Voilà l'argument définitif, éclatant et absolu invoqué par le Costa Rica. Voilà notre réponse au Nicaragua. Voilà ce qui constitue notre force morale et éthique dans la communauté internationale.

67. Le 17 novembre dernier, l'Assemblée législative de mon pays, deux ans après la proclamation, par le président Luis Alberto Monge, de la neutralité perpétuelle, active et non armée du Costa Rica, a commencé l'élaboration d'un projet de loi destiné à transformer en loi de la république cette aspiration du peuple costa-ricien. Ainsi, l'ordre juridique de mon pays consacra à jamais ce qui fait partie intégrante de notre histoire et de notre tradition nationale. Cette décision souveraine du Costa Rica constitue un acte de foi dans le droit international, dans la Charte des Nations Unies et dans les mécanismes de sécurité collective adoptés par l'OEA.

68. Dans le même esprit, le Costa Rica a appuyé fermement les négociations de paix menées par le Groupe de Contadora. Nous avons dit, et nous le réaffirmons devant le Conseil de sécurité, que notre pays est prêt à signer, sans aucune réserve, l'Accord final de Contadora.

69. Toutefois, il ne faut pas interpréter la neutralité du Costa Rica comme un refus de se défendre. Mon pays est pleinement conscient des graves responsabilités qui lui incombent dans sa politique de paix et de désarmement, dans le contexte d'une situation comme celle de l'Amérique centrale qui, chaque jour, devient plus critique et plus polarisée, tant du point de vue idéologique que militaire. Nous comprenons et nous jugeons raisonnables et justifiées les préoccupations des autres pays d'Amérique centrale.

70. Qu'il me soit permis d'exposer ici, avec un réalisme absolu et avec le plus grand calme, certaines de nos préoccupations objectives.

71. Il est dit, dans un document officiel distribué au cours des négociations du Groupe de Contadora :

“La Garde nationale de Somoza comptait près de 7 800 hommes. Aujourd'hui, à sa place, il y a une armée de 50 000 hommes et une milice de 100 000 personnes, hommes et femmes. L'armée du Nicaragua dispose de plus de 100 tanks soviétiques T-54 et T-55, de 20 tanks amphibies PT-76 et de 120 autres véhicules blindés. Elle possède également 120 canons anti-aériens, 700 lance-roquettes SAM-7, 10 hélicoptères MI-8 et six avions de transport armés AN-2. Le service militaire est obligatoire pour tous les hommes de plus de 17 ans.”

72. Même si des rapports récents font état de 350 tanks et de 30 hélicoptères de combat perfectionnés, ma délégation n'a aucune objection à ce que ces données soient élargies ou réduites par M. Tinoco. J'imagine, qu'il dispose des données sur son pays mises à jour par l'Institut international d'études stratégiques de Londres. Il serait important d'ailleurs que lui, ou n'importe quel autre représentant sandiniste, en parlent au Conseil de sécurité.

Le fait objectif est que cette disproportion flagrante et spectaculaire des forces militaires constitue un danger potentiel pour la sécurité nationale, l'intégrité et la souveraineté du Costa Rica. Tous les problèmes peuvent être considérés sous des angles différents et, pour nous, Costariens, la course aux armements en Amérique centrale, sous tous ses aspects, est extrêmement grave et alarmante. La convocation même du Conseil de sécurité est une preuve tangible de cette réalité, et du niveau de violence et de progression de la guerre civile que connaît actuellement le Nicaragua.

73. De toute évidence, la lutte en Amérique centrale est une lutte pour la paix, mais c'est essentiellement et avant tout une lutte pour la démocratie et pour le développement économique et social dans la liberté.

74. Dans l'Accord de Contadora, les chapitres qui traitent des engagements nécessaires et indispensables en matière de sécurité ou en matière d'armement et d'effectifs militaires sont tout aussi importants que ceux qui concernent les affaires politiques. Sans liberté et sans démocratie il n'y aura jamais de paix en Amérique centrale. Sans réconciliation nationale dans les pays en état de guerre civile, il n'y aura pas de paix dans notre région. Les peuples centraméricains veulent s'exprimer librement et veulent choisir leurs dirigeants au moyen de processus électoraux honnêtes et authentiques. Il est essentiel pour le Costa Rica que l'on procède au désarmement et que cessent les manoeuvres militaires. Il est également important pour mon pays que l'on établisse des organes électoraux indépendants et que l'on assure et que l'on garantisse le libre accès de tous les courants d'opinions et de toutes les idéologies à des processus électoraux honnêtes et périodiques, basés sur le respect total des droits des citoyens. La démocratie, c'est un régime de partis politiques. La démocratie, c'est la liberté de la presse. La démocratie, c'est la liberté syndicale. La démocratie c'est le respect absolu des droits de l'homme. Nous ne nous lasserons jamais de le dire, nous qui avons vu des milliers de personnes mourir en Amérique centrale au cours des dernières décennies pour remplacer des dictatures fascistes et totalitaires de droite par des dictatures communistes totalitaires de gauche. Le militarisme ne peut pas non plus être le destin de l'Amérique centrale.

75. Tous ces grands efforts pour la paix et cette claire orientation de principes — qui ne laisse place à aucune interprétation fautive — vers la démocratie représentative et la liberté politique, doivent être accompagnés d'un programme réaliste et cohérent, pragmatique et efficace, de développement économique et d'un changement des structures sociales dans notre région.

76. Les peuples d'Amérique centrale, qui veulent la paix, veulent également éliminer la pauvreté et le sous-développement. La bannière de la justice sociale est une bannière

légitime en Amérique centrale : la justice sociale, mais avec la liberté; la révolution et le changement des structures, mais dans le cadre de la démocratie.

77. C'est la raison pour laquelle le Costa Rica accorde la plus grande importance au chapitre IV de l'Accord de Contadora qui a trait aux engagements d'ordre économique et social. Relancer, perfectionner et restructurer le processus d'intégration économique régionale, donner un nouvel élan au marché commun centraméricain, devient donc l'un des objectifs centraux de l'époque actuelle dans notre région. C'est un objectif sans aucun doute économique, mais, en même temps, il s'inscrit directement et positivement dans le cadre du processus de paix et de réduction des tensions politiques entre les cinq pays.

78. C'est pourquoi le Costa Rica a déclaré en Assemblée générale qu'il serait bon que la communauté internationale demande au Secrétaire général d'élaborer et d'exécuter, aussi rapidement que possible et en coordination avec les organes et organismes du système des Nations Unies, notamment la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Programme des Nations Unies pour le développement, un plan de coopération économique et sociale en Amérique centrale. De l'avis du Costa Rica, un tel programme serait bien accueilli par tous les gouvernements de la région. Ce serait passer de la rhétorique à l'action. Ce serait concrétiser les principes fondamentaux de la Charte. Nous réitérons ici, au Conseil de sécurité, cette initiative du Costa Rica.

79. Il est encore temps d'éviter une catastrophe en Amérique centrale. Le Costa Rica sait pertinemment que nous traversons une période difficile. Toutefois, mon pays est calme. Notre appui aux efforts de paix du Groupe de Contadora est absolu. De même, nous avons accueilli et appuyé avec grande satisfaction les efforts complémentaires d'un groupe de pays amis et frères comme l'Argentine, le Pérou, l'Uruguay et le Brésil. Ainsi, convaincus du bien-fondé de nos idées et de la justice et de la rationalité de la voie historique que notre peuple a choisie — sans armée, désarmé, neutre dans les conflits militaires, désireux de vivre en paix avec ses voisins — mon pays et ses dirigeants continueront d'oeuvrer avec diligence pour la paix et pour une solution politique négociée de la crise en Amérique centrale. Nous ne fléchirons pas dans cet effort. C'est notre devoir. Le Costa Rica est pour la paix et nous continuerons à lutter pour la paix en Amérique centrale.

80. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant du Zimbabwe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

81. M. MUDENGE (Zimbabwe) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi, tout d'abord, monsieur le Président, de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de

décembre. Ma délégation est convaincue que votre vaste expérience diplomatique et votre sagacité bien connue permettront au Conseil de s'acquitter de ses tâches avec une grande efficacité. Je tiens également à féliciter votre prédécesseur, le représentant de l'Australie, pour la compétence dont il a fait preuve en assumant ses responsabilités au cours du mois de novembre.

82. Il y a deux semaines à peine, j'ai eu l'occasion de prendre la parole à la 91<sup>e</sup> séance de la quarantième session de l'Assemblée générale pour exposer la position de mon gouvernement à l'égard de la situation en Amérique centrale. Je ne m'attendais nullement à devoir prendre la parole si tôt dans cet organe sur le même sujet. Ce n'était pas que je minimisais l'importance de cette question; ma participation au débat à l'Assemblée prouve suffisamment le contraire. Ce n'était pas non plus que je prévoyais des solutions rapides aux problèmes de l'Amérique centrale. C'était plutôt que je croyais à la valeur de l'Organisation, qu'elle comptait pour quelque chose, que son autorité morale était universellement reconnue et que, par conséquent, ses prises de position — l'expression de la conscience de l'ensemble de l'humanité — ne demeureraient pas longtemps ignorées.

83. Certes, pour nous, diplomates, les paroles sont les outils de notre profession. Toutefois, j'ai toujours cru que nous utilisions ces paroles pour influencer la situation sur le terrain. Il serait vraiment dommage que parler soit la seule chose que nous puissions faire.

84. Cette réunion a été convoquée pour discuter de l'escalade qualitative du conflit en Amérique centrale. Pour la première fois dans l'histoire de l'hémisphère occidental, des armes meurtrières — dans ce cas précis, des missiles SAM-7 sol-air ont été utilisés par les contras pour abattre un hélicoptère nicaraguayen et ont tué 14 soldats du gouvernement le 3 décembre 1985 — ont été fournies aux forces irrégulières. On a souligné que seul le Gouvernement des Etats-Unis avait à la fois des raisons et la possibilité de fournir ces missiles, car aucun autre pays dans l'hémisphère ayant des motifs analogues ne dispose de ces missiles.

85. Ce n'est certes pas la première fois que des preuves de l'agression des Etats-Unis contre le Nicaragua sont présentées au Conseil, mais nous pensons que cette accusation est extrêmement grave. Cela montre jusqu'où le Gouvernement des Etats-Unis est prêt à aller ou à s'abaisser dans sa guerre d'agression contre le petit pays qu'est le Nicaragua. Il n'est pas nécessaire non plus de lire entre les lignes pour déchiffrer le véritable objectif de l'activité des Etats-Unis en Amérique centrale. Ainsi, le 2 décembre 1985, George Shultz, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a dit que le Gouvernement des Etats-Unis continuerait "indéfiniment" — c'est le mot qu'il a utilisé — à appuyer les forces des contras qu'il a créées et armées, et qu'il finance

et dirige, même si les pays d'Amérique centrale devaient conclure un traité de paix.

86. On ne peut s'empêcher de se demander : quels sont les objectifs de la guerre du Gouvernement des Etats-Unis en Amérique centrale ?

87. Etant certainement aujourd'hui la première puissance militaire du monde, les Etats-Unis ne peuvent pas penser que leur sécurité est compromise par un petit pays comme le Nicaragua en lutte qui, dans une situation idéale, si les conditions le permettaient, consacrerait tout son budget au relèvement économique et à d'autres questions de subsistance plutôt qu'à des armes et autres instruments meurtriers. Est-ce que les Etats-Unis s'efforcent alors de préserver la sécurité des voisins du Nicaragua ? Dans ce cas, comment se peut-il que M. Shultz dise que la guerre se poursuivrait même si tous les Etats d'Amérique centrale devaient conclure un traité de paix avec le Nicaragua ?

88. Depuis qu'il est au pouvoir, le Gouvernement nicaraguayen s'est efforcé d'instaurer la démocratie dans le pays et d'établir des relations amicales à l'étranger. Pour satisfaire à l'une des premières exigences de Washington et pour réaliser aussi son propre vœu d'établir son régime sur des fondements démocratiques, le Gouvernement nicaraguayen a organisé la tenue d'élections le 4 novembre 1984, auxquelles des observateurs internationaux, dont mon propre prédécesseur, ont été invités à assister. Ces élections ont été considérées comme libres et équitables — dans ces circonstances — par ceux qui les ont observées, sauf, naturellement, par les Etats-Unis. Il semble que, pour les Etats-Unis, les seules élections libres et équitables qui puissent avoir lieu au Nicaragua seront celles que les sandinistes perdront. Et les raisons mêmes pour lesquelles les Etats-Unis ont estimé que les élections n'étaient ni libres ni équitables relevaient de leur propre invention : les contras et leur objectif de déstabiliser le Nicaragua.

89. S'armant maintenant de ce point de vue et se faisant le champion de la démocratie, les Etats-Unis ont rempli d'argent et de matériel les coffres des contras, qu'ils ont armés et dirigés, en poursuivant un seul objectif : renverser le Gouvernement nicaraguayen. Une guerre de propagande a été déclenchée contre le Nicaragua, des manuels de directives subversives ont été rédigés par la CIA aux fins d'utilisation par les bandits, les ports du Nicaragua ont été minés et, finalement, un embargo économique a été imposé.

90. Cette imposition de sanctions contre le Nicaragua nous a conduits, en Afrique australe, à nous demander ce que le mot "vérité" voulait dire. Qu'allons-nous dire à cette même République américaine qui, par ailleurs, refuse d'imposer des sanctions à l'Afrique du Sud parce

qu'elles sont sans effet, mais en impose au Nicaragua parce qu'elles sont efficaces, défend ces deux actes au nom de la démocratie et s'arroge le rôle de gardien des vérités universelles ? Ou bien est-ce que la vérité ne peut s'assimiler qu'à la puissance ? En d'autres termes, la vérité est comme un morceau de métal rougi au feu : celui qui brandit le marteau le plus lourd forge la vérité la plus vraie.

91. Certes, des sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud seraient imposées légalement, conformément à la volonté de la communauté internationale, qui tient lieu d'autorité morale, et conformément aux mesures prévues par le Chapitre VII de la Charte, mais les Etats-Unis s'opposent à ces sanctions légales. Or, en ce qui concerne le Nicaragua, les Etats-Unis n'ont aucun scrupule à imposer des sanctions contre ce pays, bien que, dans ce cas, elles soient illégales, unilatérales et condamnées par la communauté internationale tout entière, y compris par leurs propres alliés. Qu'en est-il alors de la position si souvent exposée et selon laquelle les sanctions ne sont pas efficaces ? Ou bien, encore, est-ce que celui qui brandit le marteau le plus lourd forge la vérité la plus vraie ?

92. La Charte prohibe le recours à la force dans les relations internationales et exhorte toutes les nations à résoudre leurs différends par des moyens pacifiques. C'est précisément ce que le Gouvernement nicaraguayen s'est efforcé de faire. Au niveau multilatéral, il a essayé d'utiliser les instances qu'offrent l'Organisation des Nations Unies, l'OEA et le processus de Contadora. Ces pourparlers multilatéraux ont été complétés par les entretiens bilatéraux de Manzanillo. La manière dont les Etats-Unis se sont comportés lors des entretiens qui ont eu lieu dans tous ces forums montre bien qu'ils n'étaient guère résolus à contribuer à la recherche d'un règlement pacifique de la crise en Amérique centrale. Lorsqu'ils ont compris jusqu'où irait le Nicaragua dans la poursuite de la paix, ils ont abandonné les pourparlers de Manzanillo en janvier dernier en prétextant que le gouvernement de Managua devait parler aux contras. Comment les jambes peuvent-elles s'arrêter de marcher si la tête ne commande pas ? N'est-il pas vrai que si l'on veut que les jambes s'arrêtent de marcher, il faut demander à la tête d'en donner l'ordre ? En supposant que les contras et les Nicaraguayens soient prêts à se mettre d'accord sur quelque chose, qui, dans cette salle aujourd'hui, pense que les hostilités prendraient fin si Washington voyait d'un mauvais oeil un tel accord ?

93. Nous savons tous que les hostilités ne cesseraient pas. Washington est le créateur, l'intendant et le directeur des contras. Ils ne sont rien d'autre qu'une armée de mercenaires pour laquelle Washington a ouvert des crédits d'au moins 27 millions de dollars, destinés à ce qu'il appelle une aide "humanitaire". On peut juger du caractère "humanitaire" de cette aide, lorsque l'on voit que même les

journalistes des Etats-Unis, tenus à la correction linguistique, ont toujours utilisé le mot entre guillemets. C'est cette aide humanitaire — dont un fonctionnaire du Département d'Etat des Etats-Unis, cité par le *Los Angeles Times* du 5 décembre 1985, a dit "qu'elle comprendrait des camions, des hélicoptères et même des avions et ne comporterait plus d'articles tels que des médicaments, des vêtements et des vivres" — qui a été utilisée pour abattre un hélicoptère nicaraguayen et tuer 14 soldats nicaraguayens, et dont le Secrétaire d'Etat adjoint aux affaires interaméricaines, M. Elliot Abrams, a dit fièrement dans le *New York Times* du 25 novembre 1985, qu'"elle avait pour but de permettre au peuple qui lutte à nos côtés de recourir à plus de violence encore". En fait, l'engagement "humanitaire" envers les contras a entraîné, comme prévu, le recours à la violence contre le peuple nicaraguayen épris de paix.

94. Nous semblons être entrés dans le monde du "novlangue". Le monde des terroristes terrorisés, des agresseurs agressés, des armes et munitions humanitaires et du "Big Brother" — ou du "Big Uncle". Le Nicaragua agressé, le Nicaragua désespéré, qui mène un combat ultime pour maintenir son indépendance et sa souveraineté, est qualifié d'agresseur expansionniste qui menace non seulement ses voisins immédiats mais encore les Etats-Unis tout puissants eux-mêmes. Oui, en effet, celui qui brandit le marteau le plus lourd forge la vérité la plus vraie.

95. Nous savons ce que c'est que d'être faible. Nos sympathies vont vers cet autre petit Etat qui se trouve acculé. Nous n'avons pas la prétention d'être la conscience de l'humanité, mais nous ne reconnaissons ce rôle à personne. Pourtant, alors que nous tombons victimes de l'agression d'une grande puissance les uns après les autres, nous, petits pays, ferions bien de prêter l'oreille aux paroles du poète anglais, John Donne :

"Aucun homme n'est une île, complet en soi; chaque homme est une parcelle du continent, ... ainsi la mort de tout homme me diminue, car je fais partie de l'humanité; et, par conséquent, ne demande jamais pour qui sonne le glas; il sonne pour toi."

96. Comment le Nicaragua peut-il se sentir en sécurité alors même que les Etats-Unis prévoient maintenant d'organiser des manoeuvres militaires communes avec le Honduras le long de la frontière honduro-nicaraguayenne, entre janvier et juin de l'année prochaine ? Nous croyons savoir qu'à la fin de ces manoeuvres, 25 000 soldats y auront participé. Outre leur nature intrinsèquement provocatrice, ces manoeuvres présentent le danger réel de constituer en définitive de véritables préparatifs matériels à une invasion du Nicaragua. Lesdites manoeuvres entraîneront la construction de routes, de campements, de moyens de communication et d'approvisionnement qui demeureront après les

exercices eux-mêmes. Pour ceux qui pourraient plus tard souhaiter envahir le Nicaragua, eh bien voilà, les infrastructures nécessaires à l'invasion seront déjà en place, installées avec une simplicité rusée, sous le nez même de la communauté internationale.

97. Il est dommage que la disposition initiale de Contadora, qui interdisait toutes manoeuvres militaires étrangères en Amérique centrale, soit bafouée de cette façon. Nous regrettons également que ladite disposition, qui semblait si juste, si constructive et qui visait à accroître la confiance mutuelle dans la région, soit maintenant modifiée de façon à signifier non plus "proscription" mais "réglementation" de ces manoeuvres. Il faut espérer que toutes les propositions visant au règlement de la crise en Amérique centrale retrouveront un certain équilibre, étant donné surtout que les propositions initiales de Contadora — que le Nicaragua avait déjà acceptées en totalité, en dépit de graves appréhensions — ont été à nouveau présentées avec certains amendements de l'autre partie. Nous ne trouvons pas déraisonnable la condition imposée par le Nicaragua, à savoir que toutes futures propositions de Contadora devraient à l'avenir contenir une disposition exigeant que les Etats-Unis mettent fin à leur agression contre le Nicaragua.

98. La position de mon gouvernement en ce qui concerne la crise en Amérique centrale est remarquablement constante et bien connue. Nous avons toujours appuyé un règlement négocié à la crise et nous considérons avec inquiétude l'escalade récente du conflit dans la région. Nous demandons instamment aux parties intéressées de reprendre les pourparlers bilatéraux de Manzanillo, qui piétinent, et nous félicitons le Groupe de Contadora des efforts inlassables qu'il a déployés pour trouver un règlement juste et pacifique, qui tienne compte des intérêts de sécurité légitimes de toutes les parties intéressées.

99. En tant que mesure destinée à instaurer la confiance, nous demandons que toutes les parties respectent la disposition initiale de Contadora qui proscribit les manoeuvres militaires étrangères dans cette région névralgique. Enfin, nous prévenons ceux qu'une surabondance de puissance a rendus arrogants, face à l'opinion mondiale et au tribunal suprême du monde, des dangers d'un déclin du multilatéralisme. Nous sommes convaincus qu'aucune nation sur terre n'est assez puissante pour préconiser l'avènement d'un régime international anarchique où tout serait permis. On ne peut vraiment jouir du pouvoir et de la richesse que dans l'ordre, et il nous semble inconcevable que les bénéficiaires mêmes de l'ordre mondial actuel soient ceux qui assaillent avec enthousiasme certains de ses piliers les plus fondamentaux, tels que le tribunal mondial.

100. Le PRÉSIDENT : Je vais faire maintenant une déclaration en ma qualité de représentant du *Burkina Faso*.

101. Le Conseil de sécurité est à nouveau saisi d'une plainte du Nicaragua, afin d'examiner la situation extrêmement grave qui prévaut dans ce pays. Si la situation en Amérique centrale, dont fait partie le Nicaragua, n'a en elle-même rien de nouveau pour avoir tant de fois été exposée ici même, il convient toutefois au Conseil de prêter toute l'attention voulue aux derniers événements dont le représentant de ce pays, le Ministre par intérim des relations extérieures a fait état devant le Conseil. La requête du Nicaragua se justifie pleinement par ces développements, qui témoignent d'une escalade de la tension dans la région.

102. Le Conseil a été informé de l'utilisation, contre un hélicoptère nicaraguayen, de missiles sol-air de type SAM-7. Par-delà les lourdes pertes en vies humaines et en matériel subies par le Nicaragua, cette utilisation suscite chez ma délégation une vive préoccupation. En effet, outre le précédent dangereux qu'elle constitue et la confusion qu'elle tente de semer dans les esprits, ma délégation voit dans cette nouvelle tournure des événements une réelle menace à la sécurité dans la sous-région. La situation est donc grave et appelle de la part du Conseil de sécurité une attitude conséquente. Il convient pour ce faire de la replacer dans son contexte global, qui est celui de la crise dans laquelle l'Amérique centrale se trouve plongée.

103. La position constante et toujours réitérée de mon pays sur la situation de crise en Amérique latine en général est bien connue. Les peuples de l'Amérique latine, qui se sont toujours battus avec détermination pour la consolidation de leur indépendance nationale et pour le plein exercice de leur souveraineté, sont et doivent demeurer libres de choisir leurs propres systèmes politique, économique et social. Le fait, entre autres, de leur dénier ce droit inaliénable contribue sans nul doute à faire de la tension qui existe en Amérique centrale notamment l'une des plus préoccupantes au plan international.

104. Face à cette tension qui monte et monte toujours, la communauté internationale s'est employée constamment à rechercher une solution politique négociée. Ces efforts auraient très certainement porté des fruits, n'eussent été les ingérences extérieures dans les affaires intérieures des pays de la sous-région.

105. Profondément attaché au respect des principes de la Charte des Nations Unies, le Burkina Faso s'élève et s'élèvera toujours et partout contre les ingérences extérieures sous toutes leurs formes. Il réproouve et condamne avec fermeté le recours à la menace ou à la force dans les relations entre Etats.

106. Les pressions économiques et politiques dont le Nicaragua fait l'objet sont inacceptables et ont été de ce fait largement condamnées par la communauté interna-

tionale. Outre qu'elles contribuent à augmenter très sensiblement le risque d'une guerre régionale, elles savent également le nécessaire dialogue que le Groupe de Contadora s'emploie à instaurer en vue d'une solution politique négociée aux problèmes de la région. Par ailleurs, elles visent, de manière on ne peut plus claire, à déstabiliser le Nicaragua et à renverser le régime révolutionnaire que ce petit Etat Membre des Nations Unies et du Mouvement des pays non alignés s'est démocratiquement donné. A cet égard, je voudrais, une fois de plus, réaffirmer la solidarité agissante de mon pays avec le Nicaragua dans sa lutte contre ces pressions et l'oppression.

107. Il est temps que les menaces contre le Nicaragua cessent; temps que cessent les actes hostiles et le financement de groupes de mercenaires. Réaffirmons ensemble ici la souveraineté du Nicaragua et des autres pays de la région. Réaffirmons ensemble et sans équivoque le droit inaliénable à tous et à chacun de choisir librement leur système politique, économique et social; leur droit de mener leurs relations internationales en fonction des intérêts bien compris de leur peuple — sans ingérence étrangère, sans subversion, coercition directe ou indirecte ni menaces de quelque sorte que ce soit.

108. En disant cela, je suis certain que je traduis le voeu du Nicaragua et que j'exprime les attentes légitimes que ce pays place dans le Conseil de sécurité. Je suis convaincu que chaque membre, en prenant un tel engagement, ne fera pas que rendre service au Nicaragua mais servira, par-delà cet Etat, la cause des autres Etats de la région et, par-dessus tout, la cause de la paix et de la sécurité internationales.

109. Je reprends mes fonctions de Président. Le représentant des Etats-Unis a demandé la parole pour exercer son droit de réponse. Je la lui donne.

110. M. OKUN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: Certaines des déclarations faites au Conseil ces derniers jours, notamment celles du Nicaragua, de Cuba et du Zimbabwe, m'ont poussé à essayer de me rappeler le pourquoi de notre présence ici. Il est intéressant de noter que les défenseurs les plus acharnés du régime de Managua, en particulier le Viet Nam, Cuba et l'Iran, sont les membres les plus importants de la toute nouvelle et, je regrette de le dire, de la pire organisation internationale: je veux parler de l'organisation des pays exportateurs de réfugiés — non pas l'OPEP, mais l'OPER. Ces pays, tel le Nicaragua, essaient de réprimer toutes formes d'opposition interne et de priver leur population des libertés électorales démocratiques les plus élémentaires, que beaucoup d'entre nous considèrent normales. Il n'est donc pas étonnant par conséquent que la population, au lieu de se rendre aux urnes, prenne le chemin de l'exil et fuie ces pays, comme cela se passe au Nicaragua.

111. La raison de cette réunion a quelque peu été perdue de vue dans les manœuvres du Gouvernement du Nicaragua, qui s'efforce une fois de plus de saisir n'importe quel prétexte pour détourner l'attention de son obligation de négocier sérieusement au sein du processus de Contadora. L'un des principes cardinaux de ce processus est de prendre des mesures dignes de ce nom en faveur de la réconciliation nationale au Nicaragua. La réconciliation nationale par le dialogue est un principe fondamental du processus de Contadora qui, dès le départ, a encouragé un règlement régional de paix négocié. Ce principe a été accepté par les cinq nations de l'Amérique centrale.

112. L'Accord de Contadora, que le Nicaragua a déclaré accepter sans changement, contient une section intitulée "Engagements en matière de réconciliation nationale". Ces engagements comprennent, entre autres, l'obligation des pays se trouvant dans une situation insurrectionnelle de créer les mécanismes voulus pour instaurer un dialogue avec les groupes d'opposition. L'Accord prévoit également que les engagements contractés par les parties "sont de nature juridique et, partant, obligatoires." [Voir S/17549, annexe V, part. III, par. 1.]

113. N'oublions pas non plus que le Nicaragua n'est pas le seul à être préoccupé par la sécurité en Amérique centrale. Le Costa Rica, le Honduras, le Guatemala et El Salvador, éprouvent tous des préoccupations légitimes qui doivent être prises en compte dans tout accord global au niveau de la région, préoccupations suscitées par l'agression du Nicaragua contre ses voisins et de l'accroissement de son arsenal militaire à l'effet déstabilisateur. Passant au crible cette diversion, il semble que notre réunion avait pour but d'examiner la question d'un missile qui aurait été lancé, le 2 décembre, contre un hélicoptère des forces armées de Managua par des éléments de l'opposition démocratique nicaraguayenne.

114. Le représentant du Nicaragua a tenté le 10 décembre [2633<sup>e</sup> séance] de propager la fausse information selon laquelle les Etats-Unis auraient fourni des missiles SAM-7 aux forces de résistance nicaraguayennes. Pour rassurer la délégation nicaraguayenne, qu'il me soit permis de répéter ce que M. Walters a déclaré au cours de la réunion tenue ce jour-là: les Etats-Unis n'ont pas fourni ces armes à la résistance nicaraguayenne.

115. Ce n'était pas la première fois que nous faisons connaître clairement notre position. Le Chargé d'affaires du Nicaragua à Washington a été informé par un représentant du Département d'Etat, le 6 décembre, que les Etats-Unis rejetaient vigoureusement l'accusation faite par le Nicaragua, selon laquelle les Etats-Unis étaient en quelque sorte responsables de cette attaque.

116. Comme nous l'avons souligné dans notre déclaration du 10 décembre, il y a la guerre au Nicaragua. Cette

guerre est menée par le régime actuel contre sa propre population. Cette guerre durera probablement jusqu'à ce que les dirigeants de Managua cessent de faire porter aux forces extérieures la responsabilité de l'opposition interne à leur régime et parviennent à un arrangement avec leur propre population. Aucune rhétorique tourmentée de la délégation nicaraguayenne, ou de toute autre délégation, ne saurait empêcher la communauté internationale de se rendre compte que le refus de Managua de s'engager dans un dialogue avec sa propre population demeure le coeur de la tragédie nicaraguayenne. La solution pacifique à cette lutte passe par l'acceptation, par le régime de Managua, de la proposition formulée en mars 1985 en faveur d'un dialogue avec la résistance démocratique nicaraguayenne grâce à la médiation de l'Eglise, d'un cessez-le-feu et de la suspension de l'état d'urgence. Plus tôt les *commandantes* comprendront cela, mieux cela vaudra pour leur peuple et pour leurs voisins.

117. Le PRÉSIDENT : Le représentant de la République islamique d'Iran a demandé à exercer son droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

118. M. RAJAIE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Le moment me paraît bien choisi pour rappeler le verset bien connu : "Nous cherchons tous refuge en Dieu contre Satan le maudit".

119. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le représentant des Etats-Unis veut justifier les actes criminels de son gouvernement contre le Nicaragua en faisant référence à ce qui se passe dans mon pays. Ce que nous faisons à notre peuple peut être bon ou mauvais; mais en quoi cela le regarde-t-il ? Sa référence à mon pays est hors de propos s'il veut répondre à toutes les questions qui ont été posées ici concernant les actes et l'attitude des Etats-Unis à l'égard du Nicaragua.

120. Ce que j'ai dit dans ma déclaration [2634<sup>e</sup> séance] était très simple. J'ai simplement rappelé à cette organisation internationale très importante que les Etats-Unis n'ont pas reconnu la juridiction de la Cour internationale de Justice et j'en ai donné la raison. J'ai dit que les Etats-Unis savaient à l'avance que, s'ils allaient à la Cour, leurs arguments ne vaudraient rien. C'est un fait. S'ils pouvaient convaincre les autorités de la Cour internationale de Justice, croyez-vous qu'ils resteraient ici, à se croiser les bras, et à attendre d'être punis ? Ils auraient bien évidemment fait quelque chose.

121. D'autre part, parler des affaires intérieures de la République islamique d'Iran en ces termes ne mérite même pas, à mon sens, que l'on daigne y répondre. Je relève un point précis parce que nous n'exportons pas de réfugiés, nous accueillons des réfugiés. Je suis fier de dire que nous

avons accueilli au moins deux millions de réfugiés afghans et plus d'un demi-million de réfugiés irakiens, et que nous avons pris en charge 2,5 millions de victimes de la guerre de notre propre pays, qui doivent être traités comme des réfugiés parce que leurs foyers et leurs biens ont été totalement détruits. Nous accuser d'exporter des réfugiés c'est, me semble-t-il, un peu gros. Il faut réfléchir un peu plus avant de lancer une telle accusation.

122. Autre chose encore, nous savons que les Etats-Unis d'Amérique accueillent de nombreux dissidents — pas nécessairement des réfugiés — de la République islamique d'Iran qui ont volé beaucoup de nos biens. Ces personnes bénéficient de l'appui du Gouvernement américain. Beaucoup de représentants ont sans doute vu sur leurs écrans de télévision des images prestigieuses de la résidence luxueuse et des mesures de sécurité dont jouit la femme de l'ex-Chah aux Etats-Unis. Cette femme est bien connue en Iran et nous savons tout ce qu'elle a hérité de son père. Nous savons également que ce dont elle profite ici, aux Etats-Unis, ce sont des biens volés au peuple de la République islamique d'Iran, sur lequel le représentant des Etats-Unis a versé des larmes de crocodile.

123. Nous savons que Hodjabr Yazdani, qui a volé pour 400 millions de dollars de nos biens — nous avons ses relevés bancaires — est un réfugié dans ce pays et bénéficie de l'appui du Gouvernement américain. Et il n'est pas le seul. Aussi j'estime qu'il n'est pas de l'intérêt des Etats-Unis de nous critiquer. Qu'ils se contentent de parler du Nicaragua s'ils veulent ne pas prendre de risques. Sinon, bien d'autres choses pourraient être dévoilées.

124. En fait, pour en revenir à l'essentiel de ce que nous avons dit sur le Nicaragua, je ne connais personne qui ignore les faits que j'ai mentionnés. Nous pensons que, si le Groupe de Contadora se trouve dans une impasse, c'est le Gouvernement américain qu'il faut remercier. Si le peuple du Nicaragua fait l'objet de toutes sortes de blocus, de restrictions économiques et de menaces militaires, c'est encore le Gouvernement américain qu'il faut remercier. Si des missiles descendent des hélicoptères que le Nicaragua s'est procurés à des fins défensives, c'est à nouveau les Etats-Unis qu'il faut remercier. Si des éléments contre-révolutionnaires causent des ennuis au Gouvernement du Nicaragua, il nous faut mesurer le rôle joué par les Etats-Unis. Si les éléments somozistes sont payés fort cher — certainement beaucoup plus que les officiers du Gouvernement nicaraguayen — c'est encore le Gouvernement américain qu'il faut remercier.

125. Nous pensons que le Gouvernement des Etats-Unis doit retourner aux Etats-Unis et nettoyer sa propre maison. Quand il aura nettoyé chez lui, il pourra s'occuper de la République islamique d'Iran.

126. Le PRÉSIDENT : Le représentant du Nicaragua demande à exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

127. M. CHAMORRO MORA (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Une fois encore, je voudrais dire que ma délégation, chaque fois qu'elle a dû saisir le Conseil de sécurité pour dénoncer les agressions des Etats-Unis, a souligné la propension, qui est devenue une pratique, de la délégation des Etats-Unis à essayer de dénaturer les motifs donnés par ma délégation pour demander la convocation du Conseil, en faisant pour cela référence à d'autres pays, à d'autres régions ou à des questions qui relèvent de la politique intérieure de mon gouvernement. Aussi, comme je l'ai déjà dit, nous ne relèverons pas les assertions qui ont été faites aujourd'hui ou il y a quelques jours. Mais je tiens à faire part très brièvement de notre ferme conviction que très peu de réfugiés d'autres pays du monde se rendent aux Etats-Unis, car l'histoire nous a montré ce que les gouvernements américains font à leurs adversaires : ou bien ils les tuent ou bien ils les parquent dans des réserves, comme les Indiens, ou dans des ghettos, comme les Noirs à l'heure actuelle. Des pratiques de ce genre sont inconnues au Nicaragua.

128. Nous aimerions également revenir sur la rengaine que les représentants des Etats-Unis reprennent souvent dans cette importante instance — qui devrait être respectée en raison des fonctions qui lui ont été confiées par la communauté internationale — à savoir que leur gouvernement n'a pas l'intention de renverser le gouvernement légitime, le Gouvernement légalement constitué du Nicaragua, qu'il ne fournit pas d'armes aux contre-révolutionnaires et aux mercenaires de la CIA; et qu'il n'utilise pas le territoire d'Etats d'Amérique centrale pour renverser mon gouvernement.

129. Je voudrais rappeler qu'en une certaine occasion j'ai dit à Mme Kirkpatrick que certaines de ses affirmations étaient dues à l'ignorance des politiques et des pratiques terroristes de son propre gouvernement. Malheureusement, puisque ces faits se sont répétés si souvent, tout ce que je peux dire c'est qu'une telle ignorance a disparu et que nous sommes en présence de tentatives terroristes pour renverser des gouvernements légitimement constitués comme celui du Nicaragua. Je ne veux pas entrer dans les détails; la communauté internationale connaît parfaitement les différentes formes que prennent quotidiennement ces tentatives et comment des fonds sont approuvés par le Congrès des Etats-Unis.

130. Nous estimons qu'il est très important que le Conseil discute de la plainte du Nicaragua. Nous pensons que c'est une responsabilité qui vous incombe à tous de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales et examiner, dans un but préventif, toute situation susceptible d'affecter la paix à l'avenir. Nous voudrions faire

savoir au Conseil qu'étant donné l'agression continue des Etats-Unis contre notre pays, nous continuerons de faire appel à la patience des membres du Conseil et de demander la convocation du Conseil pour qu'il examine l'escalade progressive des tensions et de l'agression contre mon pays.

131. Pour le Nicaragua, à la différence de nombreux autres pays, dont les Etats-Unis, la mort d'un citoyen nicaraguayen ou un assassinat imputable aux terroristes de la CIA revêt une grande importance et, dans le contexte de la situation actuelle dans la région, il présente certains aspects qui pourraient mettre en danger la paix et la sécurité internationales. C'est le cas en l'occurrence.

132. Nous ne nous laisserons pas de demander la convocation du Conseil tant que les Etats-Unis ne cesseront pas leur agression. S'il n'y avait pas d'agression de la part des Etats-Unis, nous ne serions pas contraints de recourir à tout instant à cet organe suprême et de demander des réunions pour dénoncer les violations constantes de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de notre pays, commises par le Gouvernement des Etats-Unis et la CIA.

133. Nous voudrions également remercier toutes les délégations qui ont pris la parole au cours du débat et qui se sont prononcées fermement pour la primauté du droit, le respect de l'ordre juridique international et la défense des buts et principes de la Charte des Nations Unies. A cet égard, nous réitérons notre plus profonde gratitude à tous ceux — c'est-à-dire à la vaste majorité à l'exception, évidemment, des Etats-Unis et d'un ou deux autres pays — qui ont exprimé fermement et catégoriquement leur préoccupation au sujet de la situation dans la région, et de l'agression constante dont est victime le Nicaragua, et qui se sont déclarés solidaires de mon pays.

134. Nous sommes très inquiets de l'aggravation des tensions en Amérique centrale. La plainte dont nous avons saisi cet organe éminent concernant la fourniture par la CIA de SAM-7 et autres missiles aux troupes mercenaires, acte qui non seulement peut constituer un danger pour l'aviation civile dans la région, mais risque d'aggraver la situation déjà très sérieuse et d'accroître encore la possibilité d'un affrontement régional en Amérique centrale.

135. Nous formulons le vœu que notre inquiétude sera dissipée et qu'à l'avenir la paix deviendra une réalité. Malheureusement, les déclarations faites par le représentant des Etats-Unis nous laissent entrevoir un avenir incertain pour la région, un avenir incertain pour les possibilités de règlement politique négocié en Amérique centrale.

136. Nous croyons qu'il est de la plus haute importance que les Etats-Unis, surtout, et aussi les pays d'Amérique centrale renoncent à la rhétorique et cherchent à faire

cesser l'agression et les tentatives persistantes faites par les Etats-Unis pour renverser mon gouvernement; alors nous pourrions négocier, sur des bases solides, une solution politique du conflit actuel en Amérique centrale et mon pays ne sera plus victime d'une agression permanente.

137. Nous tenons à dire ici que le Nicaragua est un pays épris de paix; nous chérissons la paix, nous voulons la paix, nous avons besoin de la paix. Mais nous n'accepterons jamais une paix imposée par la force des armes. Jamais, contrairement à ce que prétend le Président des Etats-Unis, nous n'abdiquerons, et il peut en être assuré.

138. Comme nous l'avons dit en différentes occasions, et je tiens à le répéter encore une fois, notre gouvernement et notre peuple souhaitent que l'Amérique centrale devienne une zone de paix, une zone neutre et exempte de toute ingérence étrangère et de toute présence militaire étrangère. Nous voulons voir disparaître les bases militaires et les centres d'entraînement de tous les pays de l'Amérique centrale, y compris le Nicaragua, et nous nous attachons à cet objectif. Nous voulons voir cesser les manoeuvres auxquelles se livrent les troupes étrangères, ou tout transit ou passage maritime ou terrestre en Amérique centrale de troupes étrangères; nous voulons voir partir tous les conseillers militaires qui pourraient se trouver dans l'un de nos pays. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'instaurer la paix en Amérique centrale, qui sera alors, comme je l'ai dit, devenue une zone de paix, une zone neutre et exempte de toute présence militaire étrangère. Le Nicaragua réaffirme ici son attachement à la réalisation de cet objectif.

139. Je voudrais également répéter devant le Conseil que nous n'accepterons jamais de désarmer tant que se poursuivra l'agression des Etats-Unis. Nous sommes prêts à nous défendre jusqu'au bout, jusqu'à la dernière goutte de sang de notre peuple, et nous utiliserons pour ce faire tous les moyens dont nous disposons. Lorsque cessera l'agression des Etats-Unis, alors nous désarmerons.

140. Je pense que les pays d'Amérique centrale, en raison de notre fraternité historique, sont en mesure de nous comprendre. Nous pensons que le seul obstacle à notre entente, ce sont les Etats-Unis, qui ne veulent pas que les peuples d'Amérique centrale expriment leur volonté politique. Lorsque leur agression prendra fin, lorsque leurs pratiques terroristes cesseront, alors la paix véritable régnera en Amérique centrale et alors seulement l'Amérique centrale sera une zone neutre, et tous les pays d'Amérique centrale, dans la mesure où leur sécurité, et pas uniquement celle du Nicaragua, sera garantie, seront en mesure de renoncer aux armes, mais pas avant.

141. Le PRÉSIDENT : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a terminé cette phase de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 18 h 10.*

---

NOTE

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, séances plénières*, vol. III, 89<sup>e</sup> séance, par. 213.